212629 - Pourquoi la loi religieuse nous exhorte-t-elle à recourir à l’Invocation bien qu’Allah le Très-haut puisse ne pas nous répondre favorablement?

question

Un hadith indique qu’il est interdit à l’auteur d’une invocation de dire: « Seigneur, pardonne moi, s’il Te plait. Seigneur, accorde moi Ta miséricorde, s’il Te plait car personne ne peut contraindre Allah à agir. S’il en est ainsi, pourquoi la loi nous y exhorte-t-elle? En d’autres termes, pourquoi invoquer Allah, s’Il peut ne pas exaucer nos invocations?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, al-Boukhari (7477) et Mouslim (2679) ont rapporté d’après Abou Hourayrah que le Prophète (Bénédiction et salut soient lui) a dit: « Qu’aucun d’entre vous ne dise : «Seigneur, pardonne moi, s’il Te plait. Seigneur, accorde moi Ta miséricorde, s’il Te plait. Approvisionne-moi s’il Te plait.Qu’il se prononce résolument. Allah fait ce qu’Il veut car personne ne peut le contraindre à agir.

Abou Said al-Khoudri (P.A.a) a dit: « Quand vous invoquez Allah, amplifiez vos demandes car rien ne Lui manque.Soyez fermes car Allah ne subit aucune contrainte. » Extrait de Djaame al-ouloum wal hikam (2/48)

Ibn Battal (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « On en déduit que le croyant doit déployer un important effort dans l’Invocation, nourrir l’espoir d’obtenir une réponse favorable et ne pas désespérer de la miséricorde divine car il invoque un Généreux. Des traditions reçues du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) abondent dans ce sens. » Extrait de Charh al-Boukhari par Ibn Battal (10/99).

Al-Qourtoubi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « L'expression : s'il Te plait traduit une certaine suffisance par rapport à Son pardon, à Sa grâce et à Sa miséricorde. C'est comme les propos de celui qui prie en ces termes: « Si Tu veux me donner ceci, fais le. » Une telle expression ne peut être employée que par quelqu'un qui peut se passer de son Interlocuteur. Quant à celui qui est obligé de Le solliciter , il ne peut qu'exprimer sa demande résolument et opte pour une manière de s'exprimer digne d'un pauvre qui ne peut pas se passer de ce qu'il demande. » Extrait du Tafsir al-Qourtoubi (2/312).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Ce qui est répréhensible dans la formule conditionnelle comporte trois aspects.

Le premier est qu'elle donne l'impression qu'on peut exercer la contrainte sur Allah et qu'il y a derrière Lui quelqu'un qui peut L'empêcher de faire. C'est comme si l'auteur de l'Invocation disait : Je n'exerce aucune contrainte sur Toi. Si tu veux me pardonner fais le. Si tu ne veux pas le fais pas.

Le deuxième est que l'expression si Tu veux laisse penser que son auteur croit que l'affaire est si importante qu'Allah pourrit ne pas vouloir le faire à cause de son immensité. C'est comme si on disait à une personne - la comparaison est purement formelle donc sans rapport avec la réalité- donne moi un million s'il te plait. En effet, si tu lui dit cela , il peut trouver la réponse trop difficile mais le fait d'ajouter s'il te plait est susceptible d'atténuer la demande. Allah le Puissant et Majestueux n'a pas besoin qu'on Lui dise s'il Te plait car rien n'est trop important pour être donné par Lui. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: « Qu'il amplifie son désir car rien n'est trop important pour être donné par Lui. » L'expression qu'il amplifie son désir signifie : « qu'il demande ce qu'il veut , qu'il soit peu ou beaucoup. Qu'il ne se dise pas c'est beaucoup et je ne vais pas le demander à Allah. C'est pourquoi il (le Prophète) explique que rien n'est trop important pour être donné par Lui. Autrement dit, l'importance d'une chose ne l'empêche pas de la donner car Lui, le Transcendant et Très-haut, donne tout et rien n'est trop important chez Lui car avec un seul mot Il fera resurgir toute la création. Ce qui est énorme mais facile pour Lui.

Le troisième aspect est que la formule donne l'impression que le demandeur peut se passer d'Allah. C'est comme s'il disait peu importe pour moi que tu fasses ou que tu t'abstiennes. » Extrait de Madjmou fatawa wa rasaail al-Outhaymiin (10/917-918) Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° 105366.

Deuxièmement, Allah a donné à Ses fidèles serviteurs l'ordre de L'invoquer et leur a promis de leur répondre favorablement pourvu qu'ils soient sincères et animés du besoin de Lui. C'est sous ce rapport qu'Il dit: « Et votre Seigneur dit: « Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés. » (Coran,40:60)

Ce n'est pas le contenu des trésors bien remplis d'Allah qu'aucun don ne saurait diminuer qui es en cause. Ce n'est pas non plus la réalisation de Ses promesses qui est en cause car Allah l'Auguste ne manque pas à Ses promesse . Ce qui est plutôt en cause c'est la réalité de la servitude et de l'espoir du fidèle serviteur et sa concrétisation de la vraie essence de l'Invocation et son abandon de tout ce qui empêche l'exaucement de l'Invocation et barre la route qui mène vers Allah le Très-haut, comme Allah la lui demande.

L'Invocation reste l'une des plus importantes formes d'adoration d'Allah, l'Auguste. Toute adoration compte des règles et des conditions et possède une approche que le fidèle serviteur doit suivre. Tout moyen est doublé d'un obstacle pouvant bloquer son efficacité et affaiblir son effet.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «L'auteur d'une invocation peut-il être sûr d'obtenir l'exaucement? La réponse est que si l'affaire dépend de la puissance d'Allah, il faut être sûr qu'Allah en a le pouvoir puisqu'Il a dit: « Invoquez Moi, je vous répond. » Si, en revanche, on regarde ton invocation et tient compte des obstacles intrinsèques susceptibles de la bloquer, ou l'absence des moyens la favorisant, tu peux hésiter avant de répondre à la question. Il convient toutefois d'avoir une bonne opinion d'Allah car le Puissant et Majestueux a dit : « Invoquez Moi, je vous répond. » Celui qui vous a assisté à L'invoquer vous gratifiera de l'exaucement en fin de compte, si tant est que l'auteur de l'invocation a employé les moyens appropriés et évité les obstacles , notamment la transgression dans l'Invocation qui consiste à commettre un péché ou rompre ses liens de parenté. » Extrait de Madjmou fatawaa wa rassail al-

Outhaymine (10/918). Voir les plus importantes règles de l'Invocation dans la réponse donnée à la question n°36902 et les causes qui empêchent l'exaucement de l'Invocation dans la réponse donnée à la question n°5113.

Troisièmement, l'exaucement ne consiste pas nécessairement à donner ce qui a été demandé tel que sollicité car il peut revêtir plusieurs formes. En effet, on peut donner rapidement à l'auteur de l'Invocation ce qu'il a demandé ou lui éviter son équivalent en mal ou lui épargner une récompense à recevoir au jour de la Résurrection.

D'après Abou Said al-Khoudri (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Chaque fois qu'un musulman formule une invocation exempte de péché et non susceptible d'entraîner la rupture de ses liens de parenté, Allah lui donne l'une de ces trois (réponses): soit Il lui donne rapidement ce qu'il a demandé, soit Il le lui épargne jusqu'à la vie dernière, soit Il lui évite l'équivalent en mal.»- « Puisqu'il en est ainsi, nous allons nous y livrer très fréquemment.» Dirent ses compagnons - « Allah est plus généreux.. » conclut-il. (Rapporté par Ahmad (10749) et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at-Targhib wa at-Tarhiib (1633)

Al-Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Tout auteur d'une invocation reçoit une réponse. Mais celle-ci peut varier entre l'obtention de ce qui est demandé ou l'octroi d'une compensation. Un hadith authentique abonde dans ce sens. » Extrait de Fateh al-Bari (11/95)

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « L'on doit insister dans l'Invocation et nourrir une bonne opinion d'Allah le Puissant et Majestueux tout en sachant qu'Il est Sage et Omniscient et qu'Il peut anticiper ou retarder la réponse ou donner à l'auteur de l'Invocation une chose meilleure que ce qu'il a demandé compte tenu de Sa sagesse. » Extrait de Madjmou fataawaa Ibn Baz (9/353)

Allah le Très -haut le sait mieux.